



## Administrateur absent

Par **Elo221**, le **19/02/2019** à **12:16**

Bonjour,

Je suis propriétaire dans une copropriété gérée par un administrateur depuis 2016.

Cet administrateur a été nommé par le tribunal suite à un désaccord dans la copropriété pour une durée de 1 an.

Il avait dans ses missions l'organisation d'une réunion de copropriété pour la définition d'un syndic professionnel dans la période de 1 an.

Nous sommes en 2019 et malgré un nombre de courriers / e-mails / appels, aucune réunion n'a été organisée et aujourd'hui, la copropriété n'est plus assurée.

Je ne sais plus quoi faire pour l'obliger à organiser la réunion.

Quelles démarches pourrais-je entreprendre (hormis prendre un avocat) ?

Je vous remercie par avance

Par **Visiteur**, le **19/02/2019** à **12:29**

Bonjour

Ceci peut vous intéresser...

<https://www.eurojuris.fr/categories/copropriete-5200/articles/convocation-de-lassemblee-generale-par-tout-coproprietaire-aux-fins-de-nommer-un-syndic-36572.htm>